

CHARTRE SPORTIVE

Le C.J.F Basket entend promouvoir une éthique sportive et associer son image aux valeurs qu'il défend :

- Plaisir et Convivialité
- Honnêteté et Loyauté
- Esprit d'équipe et Fair-play
- Respect et Tolérance
- Compétitivité et Performance
- Entraide et Esprit associatif

En ce sens, **les entraîneurs**, par leur engagement :

- Dispensent leurs connaissances en matière de basket, aident les joueurs à progresser individuellement et collectivement dans la pratique du sport dans le cadre du projet sportif du club
- Font preuve d'une attitude irréprochable et affichent un comportement exemplaire sur le terrain et en dehors
- Sont présents aux entraînements et aux matchs, aux heures fixées par les plannings du club, ils préviendront le Comité Directeur de leurs absences
- Collaborent de manière active avec le Comité Directeur du club
- Assistent aux réunions périodiques auxquelles le Comité Directeur du club les convoque
- Sont également les garants du respect de la présente charte par les joueurs
- Ont la responsabilité du matériel et des installations mis à leur disposition par le club
- Se doivent d'être présents aux différentes manifestations organisées par le club
- Ont la responsabilité de la table de marque, et de l'arbitrage de la rencontre qui suit ou qui précèdent leur match

Et **les joueurs** :

- Respectent les directives que leur donne leur entraîneur et préviennent de leurs absences
- Portent obligatoirement les équipements fournis par le club lors des matchs et doivent les rendre en bon état en fin de saison
- Respectent le matériel et les installations
- Participent à l'arbitrage, à la table de marque (feuille, chronomètre et e-marque) des rencontres départementales en fonction de ses compétences
- Font preuve de respect vis-à-vis des membres du club, du public, des arbitres et des adversaires, dans le cas contraire, ils seront convoqués par le Comité Directeur
- Participent autant que possible à l'organisation des manifestations du club

La charte, en tant qu'annexe au règlement intérieur s'applique de plein droit aux licenciés du club, entraîneurs, dirigeants et représentant des joueurs.